

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 19 septembre 2016 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Floriane ERMACORA (présidente), Jean-Pierre GARDIOL, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT, Ronald ZACHARIAS.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés Mme et MM. Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ et Gilonne VERMEIL, conseillers municipaux.

Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe.

* * *

La présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants, adressant en particulier ses vœux de bienvenue à M. LIENGME à l'occasion de son retour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2016

- Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2016 est approuvé.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Je suis contente de vous revoir après ces trois mois d'été et me joins aux mots d'accueil de Madame la Présidente à l'attention de Monsieur LIENGME.
 - Vous étiez dans l'attente du bilan intermédiaire de l'Hospice général, à la suite de votre générosité du début de cette année. Ce bilan est arrivé au début du mois. La direction de l'Hospice général a également écrit une lettre à la commune accompagnant ce bilan en nous remerciant encore. La somme totale de Fr. 350'000.- reçue par l'Hospice général a permis de créer l'unité d'action migrants et de créer trois postes en son sein. Il nous

donne le bilan après six mois d'activité de l'utilité pressentie, qui est avérée. Cela est notamment dû à l'engagement des 300 bénévoles qui œuvrent dans les centres d'accueil. Je joindrai la lettre et le rapport au procès-verbal.

- S'agissant de la procédure de demande préalable d'autorisation de construire sur la parcelle Gardy, je l'ai fait suspendre car j'ai appris qu'il y a deux préavis négatifs, du Service de l'agriculture et de celui de l'urbanisme. J'ai parlé avec le juriste du Service des autorisations de construire, qui m'a suggéré de joindre au dossier une notice d'impact, ce qui est moins lourd qu'une étude d'impact mais permet d'apporter un plus au dossier. J'ai donc envoyé une lettre au Service des autorisations de construire afin de suspendre la procédure le temps de produire cette notice d'impact. Nous avons mandaté le bureau Viridis pour l'effectuer, après avoir invité deux bureaux.
- M. ZACHARIAS : qu'est-ce que la notice d'impact en terme de nombre de pages, de coûts, etc. ? Vous avez fait état du refus de deux services. J'ignore le coût de la notice d'impact, mais ne vaut-il pas mieux attendre que ces oppositions soient levées avant d'y procéder ? Si elles ne le sont pas, de toute façon, l'autorisation ne sera pas octroyée.
- Mme le Maire :
 - Pour la révision du plan directeur communal, l'Exécutif a adjugé le mandat à Urbaplan après une procédure de gré à gré.
 - Nous continuons à recevoir de gros dossiers d'autorisations de construire avec des demandes de densification de la zone villa, dont beaucoup nous posent problème. Nous nous adressons à notre architecte-conseil et donnons des préavis négatifs lorsqu'il y a lieu.
 - Concernant les échafaudages sur la maison Antonini, vous nous aviez demandé d'intervenir en juin. Nous l'avons fait à nouveau, puis avons vu paraître l'autorisation pour les travaux. Comme ils ont maintenant l'autorisation, les échafaudages vont malheureusement rester encore longtemps.
 - Quant aux problèmes de stationnement devant la boulangerie, la commune avait participé le 20 juin dernier à une soirée sur la sécurité organisée par l'école, où des parents nous avaient parlé du « passage piéton de la mort » devant la boulangerie. Nous avons alors pris des mesures en mettant des bacs à fleurs, ce qui a fait que l'on ne pouvait plus se parquer. Suite à cela, le chiffre d'affaires de la boulangerie a apparemment chuté de moitié, de sorte que la situation a été remaniée. Les clients doivent pouvoir se parquer.
 - Le chemin des Hauts-Crêts est terminé et vous y aurez vu ces plantations « tendances ». M. SCHMIDT avait fait ces propositions et je trouve que c'est très beau.
 - Le travail sur la répartition des compétences entre le canton et les communes avance, de sorte que les communes ont dorénavant de nouvelles compétences après celles du GIAP et des prestations sociales ponctuelles pour les Aînés. En matière de panneaux de signalisation routière, selon l'article 1A du nouveau règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi d'application de la loi fédérale sur la circulation routière, nous avons la compétence de poser des signaux de danger, des indicateurs de direction, de marquage des places de stationnement pour handicapés, des interdictions de parquer et des déposes-minute. Dans la vie de proximité, cela peut nous être utile.
 - Le repas des Aînés aura lieu le 12 octobre au soir.
 - Je vous donne un bref bilan des manifestations qui ont eu lieu : les promotions ont été une très bonne cuvée, ce fut chaleureux avec une bonne ambiance pendant la cérémonie et après sous la tente ; le spectacle Feydeau à moto a eu un grand succès au niveau de la billetterie, il a été joué tous les soirs, même si la pièce en soi a été controversée ; le 1er

Août fut une excellente soirée, il y a eu beaucoup de monde, avec des innovations comme les jeux et activités pour enfants, du folklore suisse, etc. ; le tournoi de pétanque a lui aussi été un grand succès.

- Mme MISEREZ : à propos des réfugiés, j'ai entendu un habitant dire qu'il aurait lu quelque chose concernant les réfugiés dans les abris PC : alors que Coligny a accepté de mettre le sien à disposition, cette personne aurait entendu que Vandœuvres avait été approchée, ce que j'ai nié, mais était-ce le cas ?
- Mme le Maire : non, dans la lettre que j'avais adressée à l'Hospice général lui réclamant le bilan intermédiaire, je lui avais posé cette question, et il m'avait répondu que les abris PC réquisitionnés sont définis et que lorsqu'ils seront pleins, un camp de tentes sera mis en place, mais j'ignore à quel endroit.
- Mme la Présidente : le transfert des compétences de l'Etat aux communes est-il accompagné d'un montant financier ?
- Mme le Maire : oui, il s'agit d'une « opération 0 », en ce sens que tout ce qui passe du canton aux communes va être mis dans un fond de régulation, et le jour où la compétence passe aux communes (ou inversement) véritablement, elle est accompagnée des moyens financiers correspondants.
- M. LIENGME : peut-on avoir des précisions sur une visite éventuelle de l'Hospice général ?
- Mme le Maire : je vous avais indiqué alors que c'était tout à fait possible, mais je n'ai pas senti un grand enthousiasme parmi les conseillers.
- M. LIENGME : nous pourrions faire un sondage.
- Mme le Maire : cela coûte environ Fr. 13'000.-. Je n'ai pas envie de recourir contre une décision négative du département, le cas échéant. J'aime mieux agir en amont. J'ai donc souhaité intervenir, sur conseil du juriste, en faisant stopper la procédure et en produisant cette notice d'impact, ce qui nous permet d'être plus forts.
- M. JACQUES : je souhaite reprendre l'idée du sondage de M. LIENGME.
- M. DESPLAND : nous avons à l'époque lancé un Doodle, qui n'avait pas reçu de réponse.
- Mme la Présidente : je précise qu'il s'agissait de la visite du centre qui se trouve à Anières.

Au vote, les conseillers intéressés à cette visite sont au nombre de 11.

- Mme la Présidente : c'est une majorité, donc contact sera pris.
- Mme le Maire : l'Exécutif s'en chargera.
- M. DESPLAND : je souhaiterais vous parler des chantiers.
 - La chaufferie de la mairie a été changée. Nous réhabilitons en ce moment le local de la citerne, évacué, à l'attention de M. COELHO.
 - Les murs de l'école ont été nettoyés au karcher, ce qui n'avait pas été fait depuis longtemps. Cela valait la peine, on voit une nette différence.
 - Quant au planning des chantiers, dans la semaine du 26 septembre 2016 sera creusée la tranchée pour l'arrosage automatique dans le parc de la mairie.
 - Dès le 3 octobre 2016 auront lieu des travaux à la Vy-Borgne. Les caniveaux de récupération d'eau sont à resserrer.
 - Puis commenceront les travaux au chemin de Marchepied, qui sera mis en circulation interdite / riverains autorisés.
 - Dès le 17 octobre 2016 auront lieu les travaux de ventilation dans l'appartement de M. COELHO.
 - Quant aux travaux de replantation au chemin de la Blonde, nous avons rendez-vous sur

place ce jeudi pour les relancer.

- Le chantier de la zone 30 de l'Ecorcherie est reporté à l'année prochaine, car en raison des chantiers qui se préparent, on ne pouvait pas, en plus, fermer ce chemin à la circulation.
- Mme la Présidente : je regrette seulement qu'il n'y ait pas eu de commission des travaux convoquée pour discuter de tout cela.
- Mme le Maire : je rappelle que le/la président/e d'une commission peut en tout temps s'adresser à l'Exécutif pour convoquer une commission, s'il l'estime nécessaire.

3. Communications du Bureau

◆ *Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2017*

- Mme la Présidente : procédons à la nomination des responsables des locaux de vote pour 2017.
- Les 12 février et 21 mai 2017 :
 - président : M. VOUTAT
 - suppléant : M. PROVINI
 - vice-présidente : Mme MISEREZ
 - suppléante : Mme DE LISLE-SARASIN
- Les 24 septembre et 26 novembre 2017 :
 - président : M. VAUCHER
 - suppléant : M. OLTRAMARE
 - vice-présidente : Mme PICTET
 - suppléante : Mme HUYGHUES-DESPOINTES
- Mme la Présidente : nous allons maintenant traiter les décisions de l'ACG prises lors de l'Assemblée générale du 22 juin 2016, sur lesquelles les conseillers municipaux ont un droit d'opposition. Il s'agit des subventions attribuées par le Fonds intercommunal pour 2017, dont je vous donne lecture des montants :
 - une subvention de Fr. 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée ;
 - une subvention de Fr. 650'000.- au financement du bibliobus ;
 - une enveloppe de Fr. 1'000'000.- attribuée à des dépenses culturelles diverses ;
 - une enveloppe de Fr. 300'000 attribuée à des dépenses sportives diverses ;
 - un montant de Fr. 450'000.- au co-financement de la relève sportive ;
 - un montant de Fr. 1'000'000.- au financement d'investissements informatiques généraux ;
 - une subvention de Fr. 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre ;
 - un montant de Fr. 6'636'000.- pour le fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire.
- M. GARDIOL : j'ai entendu que nous subventionnons beaucoup le bibliobus par le biais de l'ACG, alors qu'il est en plus subventionné dans notre propre budget, est-ce donc à double ?
- Mme le Maire : il y a effectivement une participation du Fonds intercommunal qui complète ce que donnent les communes. Il s'agit d'une prestation très appréciée dans les

communes, mais il est vrai qu'elle coûte cher. Le Fonds intercommunal octroie Fr. 220'000.-, notamment pour que les communes à faible capacité en bénéficient alors qu'elles n'en ont pas forcément les moyens. Je voulais encore vous dire que les montants qui vont dans le Fonds intercommunal sont de 23 millions, dont 9 millions repartent directement dans la prise en charge des investissements des communes à faible capacité financière. Il reste donc environ 14 millions sur lesquels sont prélevées toutes ces subventions. Cela vise également, par exemple, la mise en réseau de la fibre optique de tous les bâtiments publics, d'où des montants importants.

- Mme HUYGHUES-DESPOINTES : qu'en est-il de la différence entre l'Association des villes et l'ACG, en particulier au niveau des subventions ?
- Mme le Maire : l'ACG existe depuis des décennies, et il s'est créé récemment l'Union des villes genevoises, qui a semé la zizanie au sein de l'ACG, car cette constitution a été faite dans notre dos. Elle a un mode de faire différent de l'ACG, qui notamment ne s'exprime jamais en politique alors que l'Union le fait. L'Union s'est créée car les grandes villes se font certes entendre au sein de l'ACG, mais comme il n'y a qu'une voix par commune, sauf pour les questions financières, c'est toujours l'avis des communes qui ne sont pas des centres urbains qui l'emporte. Mais ces communes restent actives à l'ACG.
- M. GARDIOL : quant à cette approbation que l'on nous demande, et qui s'est faite par une modification lors de la dernière législature, vous connaissez mon point de vue. Nous avons des élus au sein de l'ACG, à qui nous faisons confiance, raison pour laquelle je m'abstiens de voter sur ces sujets. Nous, conseillers municipaux n'avons pas la connaissance du sujet.
- M. ZACHARIAS : sans vouloir en débattre, le bibliobus a-t-il encore un sens à l'ère actuelle du numérique ?
- Mme le Maire : il y a encore des gens qui aiment le livre, et cela a tout particulièrement un sens pour les communes « éloignées ».
- M. ZACHARIAS : reste qu'il me semble anachronique que l'Etat le prenne en charge.
- Mme MISEREZ : je note qu'il aurait été bénéfique de mentionner ces décisions à l'ordre du jour afin de nous les rappeler et que nous puissions les relire.
- Mme la Présidente : y a-t-il des oppositions ?

Les conseillers ne forment aucune opposition.

- Mme la Présidente : comme vous le savez, le Bureau est chargé d'organiser une sortie du Conseil municipal. Pour reprendre l'idée de l'année dernière de Mme la Présidente sortante de nous rendre au Palais fédéral, à Berne, j'ai contacté notre conseiller national vandœuvrien, qui me dit que pouvons venir soit à la session d'hiver, qui commence le 28 novembre, soit à celle de printemps, dont les dates ne sont pas encore fixées, celle d'automne étant déjà complète. Le vendredi est exclu, donc il faudrait y aller un jeudi, soit le 1er ou le 8 décembre 2016. Je contacterai M. LÜSCHER.
- Mme le Maire : notez que je m'arrangerai pour participer à cette sortie, quelle qu'en soit la date.
- Mme la Présidente : je verrai donc avec M. LÜSCHER, je vous remercie.

4. Comptes rendus des commissions

◆ *Énergie et environnement – séance du 13 septembre 2016*

M. DESPLAND donne lecture du rapport de M. PROVINI.

Lors d'une très belle soirée ensoleillée, le mardi 13 septembre 2016, les commissaires se sont rendus sur le tronçon de l'ancien nant de Bessinge, situé entre le terrain vert et la route de Choulex, en présence de M. von ARX, directeur cantonal de la biodiversité, de Mme BLASER, cheffe de projet à la DGNP, et de M. AMANN, ATNP.

Cette reconnaissance des lieux a permis à tous les participants de comprendre comme il serait dommage de ne pas mettre en valeur cette zone peu connue des promeneurs et très riche en faune et biodiversité.

Le parcours se trouve, pour l'essentiel, dans des zones d'assolement sur des terrains agricoles privés.

Les membres de la commission ont apporté beaucoup d'idées d'aménagement pour conserver au maximum l'aspect sauvage du nant actuel avec, par exemple, la création d'un nant parallèle sur certains tronçons.

Ce nant bis (ou bisse), sur quelques secteurs, apporterait une certaine souplesse dans la gestion du débit d'eau en cas de gros orages. Cette conception d'un dédoublement partiel du lit du nant serait unique au niveau cantonal. Elle a enthousiasmé l'ensemble des personnes présentes sur place.

Un cheminement piétonnier, volontairement réduit à un seul côté du nant, minimiserait l'impact sur la faune et préserverait le domaine privatif des riverains propriétaires.

En conclusion, tous les participants sont convaincus qu'il serait regrettable de laisser passer l'opportunité d'une renaturation du nant, financée pour l'essentiel par un gros budget cantonal.

Convaincus de la qualité du projet, nous allons donc organiser une réunion avec les riverains, afin de leur soumettre cette possibilité de renaturation. Cette rencontre avec les propriétaires nous donnera l'occasion de recueillir leur avis et leur accord. Sans ce dernier, il est bien entendu que la poursuite de cette étude n'aurait plus lieu d'être.

La présidente ouvre la discussion.

- M. GARDIOL : pour un propriétaire en zone villa dont le nant passe sous la propriété, est-ce considéré comme un nant, de sorte qu'il ne peut plus construire, ou cela ne compte-t-il pas comme quelque chose d'enterré ? Y aura-t-il une différence s'il est en surface ?
- M. DESPLAND : à l'heure actuelle, sur la plus grande partie du tronçon, un nant existe, qui est un ancien nant avec une zone boisée. De toute façon, c'est un terrain d'assolement sur lequel on ne peut pas construire. Le nant est à chaque fois en limite de propriété, or à moins de 6 mètres à l'intérieur de sa propriété on ne peut pas construire. Donc, pour un propriétaire, il y aurait une perte de limite de construction, et non de droit à bâtir, d'un mètre.
- Mme le Maire : je précise que le nant coule seulement en zone agricole.
- M. DESPLAND : je pense que nous devrions prendre la peine de présenter le projet aux propriétaires, car à mon avis ils ont aussi à y gagner.
- M. LIENGME : je souhaitais ajouter que j'ai été agréablement surpris de voir des autorités souples et d'accord de se remettre en question, ce ne sont donc pas des gens rigides.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Aide sociale et humanitaire – séance du 14 septembre 2016*

Mme de LISLE-SARASIN donne lecture de son rapport.

1. Approbation du dernier procès-verbal

- Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Aide Humanitaire : Traitement des dossiers

- Fondation Aide aux Enfants Foyers BAMBI (Colombie)

La commission octroie un montant de Fr. 2'000.- pour la mise en œuvre dans le cadre pédagogique l'enseignement pour assurer le développement des enfants, renforcer leurs apports nutritionnels afin d'épanouir leurs compétences, leurs aptitudes et leurs capacités de réflexion.

- Association Amis de Timbereng (Sénégal)

C'est la première fois que la commission traite un dossier de cette association qui a pour vocation de soutenir des projets qui facilitent l'accès à l'éducation des jeunes filles et des handicapés.

La commission octroie un montant de Fr. 1'000.- pour aider à financer une partie du projet.

- Les Amis du Tibet

La commission souhaite un complément d'information concernant leur budget de fonctionnement.

- A.S.A.S.E. (Association Suisse des Amis de Sœur Emmanuelle)

La commission octroie une subvention de Fr. 2'500.- pour le programme « Be in Hope » pour enfants des rues de la société Saint-Vincent de Paul à Juba, Sud Soudan.

- Afghanistan's Woman Rights Association

Après discussion, un montant de Fr. 1'000.- est octroyé à cette association qui promeut et protège le droit des femmes au sud de l'Afganistan.

- Association MIMAN Benin

La somme de Fr. 2'860.- correspondant à 14 lits, 14 chaises et 14 armoires, est octroyé à cette association qui construit un centre de formation professionnelle qui regroupera 8 ateliers, une bibliothèque, des salles de théorie et de réunion ainsi que des dortoirs et une cantine.

- Association Roger Riou

Un montant de Fr. 2'000.- est octroyé pour une demande de soutien pour un projet de mise en place d'un atelier villageois en Haïti.

3. Aide Sociale

- Suite à la demande de la commission lors de la dernière séance du mois de juin, nous avons étudié de nombreux dossiers de demande d'Aide Sociale et plusieurs montants ont été accordés à diverses associations.

La présidente ouvre la discussion.

- M. VOUTAT : j'aimerais signaler que la commission reçoit un nombre de plus en plus grand de dossiers, or le budget est non extensible et n'est pas très important. Comme nous le savons, traiter ces dossiers prend un grand travail et temps à M. DESPLAND, alors que

nous ne pourrions pas forcément les financer. Il y a donc un problème, pourrait-on trouver une solution ?

- Mme HUYGHUES-DESPOINTES : quel est le pourcentage de l'aide sociale sur le budget par rapport à l'humanitaire ?
- Mme de LISLE-SARASIN : nous avons un budget de Fr. 100'000.- pour l'humanitaire et de Fr. 80'000.- pour l'aide sociale.
- M. DESPLAND : je présente à la commission les dossiers de l'aide sociale, sauf les dossiers confidentiels. Il est vrai qu'il y a une explosion des dossiers d'aide sociale et d'aide humanitaire, mais les traiter fait partie de mes attributions. Donc, je vous signale certes l'explosion, mais je ne me plains pas du travail que cela représente. Au niveau du budget, j'ai reçu un point de situation du canton, et nous sommes bien placés à 0.98% du budget.
- Mme le Maire : sur le projet de budget 2017, et c'était déjà le cas en 2016, je vois que l'humanitaire reçoit le même montant de Fr. 100'000.- que l'aide sociale.
- Mme de LISLE-SARASIN : sauf erreur, nous avons fait la demande pour se voir octroyer Fr. 100'000.-, demande qui n'avait pas été acceptée.
- Mme le Maire : c'est le cas selon les comptes.
- M. DESPLAND : nous avons reçu une demande des « samedis du partage » pour notre participation. Avec 12 volontaires, la commune de Vandœuvres pourrait prendre un magasin où elle assurerait l'action du samedi du partage, le 26 novembre.
- Mme le Maire : malheureusement, c'est la date du marché de Noël à Vandœuvres. Ce sera pour l'année prochaine.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Projets de délibérations

◆ *Budget de fonctionnement 2017 et taux du centime additionnel*

- Mme le Maire : conformément à l'article 48 lit. c LAC, il m'appartient, au nom de l'exécutif, de vous présenter le budget 2017, afin de le renvoyer en commission financière, où il sera étudié, pour revenir ensuite au Conseil municipal. Le délai pour le faire parvenir au canton est fixé par la loi au 15 novembre. Il n'y aura donc pas de débat ni de questions après ma présentation.

Budget 2017 (présentation de Mme le Maire) :

- Rentrées fiscales : vous le savez, les communes établissent leur budget respectif sur la base des évaluations fiscales qui leur sont transmises par l'Administration fédérale des contributions (AFC). Même si l'on reçoit plus régulièrement des estimations, celles-ci restent incontrôlables, puisque nous n'avons aucun droit de regard sur le rôle des contribuables.
- Ces chiffres (transmis simultanément à l'ensemble des communes sous forme de tableau) varient, parfois de manière assez importante, vers le haut ou le bas, à chaque mise à jour. La dernière évaluation nous parvient fin octobre, soit trop tard, puisque, en principe, à ce moment-là, les budgets communaux sont déjà sous toit. Cette information tardive est due au fait que les entreprises sur lesquelles se base le Groupe de perspectives économiques pour établir ses prévisions ne peuvent pas communiquer leurs chiffres plus tôt.

- Tout ce préambule pour dire et redire qu'il est très difficile, pour une commune, d'établir son budget, exclusivement basé sur des estimations. De plus, nous ne disposons évidemment pas encore des comptes de l'année en cours (nous recevons des correctifs, qui varient aussi énormément, j'y reviendrai en toute fin de mon intervention).
- Je vous rappelle que, dans notre commune, la majeure partie de l'impôt des personnes physiques repose sur un très faible pourcentage de contribuables. La volatilité des rentrées est donc importante d'une année à l'autre, raison pour laquelle nous sommes toujours très prudents lorsque nous établissons notre budget.
- Ainsi, nous prenons toujours une valeur de production du centime additionnel plus basse que celle que nous donne l'AFC, en fonction des possibilités que nous laisse le budget en cours d'élaboration.
- Pour 2017, nous avons pris une marge de 2,3% sur l'estimation cantonale communiquée en juillet dernier, pour les personnes physiques (PP) comme pour les personnes morales (PM). Vous trouvez en p.17, au pieds de page 900.400 et 900.401, les chiffres y afférents.
- Pour l'année 2017 : les revenus sont supérieurs à ceux budgétés pour 2016 : Fr. 10'311'200.- (Fr. 9'741'340.-), soit une augmentation d'environ ½ mio, ou encore 5,85 %.
- Cet optimisme, mesuré, ne tombe bien entendu pas du ciel, mais est essentiellement dû aux prévisions des rentrées fiscales communiquées par l'AFC : Fr. 9'730'000.-, en augmentation de 6,84 % par rapport au budget 2016, soit Fr. 623'000.- (pour les PP et PM, les revenus de ces dernières étant en revanche en grande diminution : -26,55 %... Mais tout est relatif, puisque ce pourcentage représente un montant de Fr. 47'000.-).
- Pour rappel, les comptes 2015 se sont soldés par un excédent de Fr. 2'429'130.-, avec des rentrées de Fr. 12'789'623.-.
- Les charges de fonctionnement augmentent, elles aussi de 5,7 %, soit un peu plus d'un ½ mio : Fr. 10'116'170.- (Fr. 9'570'813.-).
- Le montant des charges se décompose toujours en trois blocs :
 - dépenses de fonctionnement proprement dit (prestations, subventions ou autres charges communales, sur lesquelles la commune n'a souvent aucun pouvoir), à Fr. 6'782'031.-.
 - les charges d'impôt, de Fr. 1'289'903.- : frais de perception dus au canton, compensation aux communes frontalières. Péréquation financière : celle-ci passe de Fr. 747'698.- à Fr. 1'033'008.-.
- Je vous rappelle que le taux de péréquation est calculé sur les comptes des communes de deux ans en arrière (N-2).
 - 3ème bloc, celui des amortissements, soit Fr 2'044'235.- d'amortissements ordinaires (+ Fr. 50'211.-) et Fr. 395'493.- d'amortissements complémentaires : rénovation Toboggan, ancienne et nouvelle école, WC parc.
- En revanche, nous avons diminué la provision pour débiteurs fiscaux, estimant cette dernière suffisamment pourvue avec 7,6 mio). Je vous rappelle que la provision se monte à 80 % de l'impôt estimé pour l'année en cours, pourcentage décidé en commission financière.
- Une problématique nouvelle se pose à toutes les communes à forte capacité financière, comme Vandœuvres : les taux d'intérêts négatifs. La BCGe nous a informés dernièrement, que, dorénavant, vu les nouvelles contraintes imposées par la BNS, elle devrait infliger des pénalités à toutes les communes, c'est-à-dire aussi à celles qui en avaient été préservées jusqu'à maintenant, grâce à des négociations en bilatéral et des dérogations accordées à bien plaisir. Vandœuvres avait été épargnée jusqu'à ce jour, en raison du projet de construction de logements communaux et avait obtenu un plafond à 25 mio (plafond standard = 5 mio). Le point sera fait après le 25 septembre, mais cela signifie que, dès

maintenant, un taux de -0,75 % sera appliqué à la trésorerie de la commune au-dessus de 15 mio. Cela pourrait représenter env. Fr. 112'000.- pour 2017 avec un taux à 0.75 %.

- Dans le fonctionnement proprement dit, on peut relever notamment l'augmentation des prestations par des tiers (+ Fr. 114'400.-), avec la nécessité d'augmenter les provisions pour honoraires et de la formation, obligatoire, pour les sapeurs-pompiers, celle des achats de fournitures et marchandises, ou encore de biens mobiliers comme celle de tentes, bancs et tables pour la compagnie des sapeurs-pompiers et pour le parc, notamment. Concernant le parc, il faudra étudier attentivement la question de la restauration ou du remplacement des jeux pour enfants. Le cas échéant, la dépense à envisager pourrait devenir un investissement. La cotisation au GIAP augmente en raison de l'entrée en vigueur de la LRT au 1^{er} janvier 2017. Compétence dorénavant payée à 100 % par les communes.
- Malgré l'augmentation des charges, vous pourrez constater d'importantes diminutions sur certaines lignes comptables, comme par exemple les subventions aux institutions privées : crèche, subvention unique à l'Hospice général en 2016.
- L'excédent de revenus se chiffre à Fr. 195'0390.-.
- Quant aux investissements, ils s'élèvent à Fr. 4'500'000.-.
- Ce montant est bien sûr indicatif, La liste annexée au budget, qui mentionne les projets communaux, est donc exemplative.
- Les investissements communaux sont financés par les amortissements et l'excédent de revenus, l'insuffisance de financement étant prise en charge par la trésorerie communale.
- Un investissement est nouveau et imposé, c'est celui engendré par le FIDU. Ce fonds est destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
- La contribution des communes, dont le montant total s'élève à 23 mio/an, doit être acceptée par un crédit d'investissement voté par le Conseil municipal lors du budget. Le montant de la contribution est fixé en fonction de la valeur de production du centime et du nombre d'habitants. Ce montant s'élève pour Vandœuvres et pour 2017 à Fr. 289'400.-. Ce fond a une durée de vie, en principe, de 20 ans.
- Un autre projet de délibération vous est soumis avec celles du budget : l'achat d'une nouvelle balayeuse, pour Fr. 271'000.-.
- Mme le Maire :
 - J'en ai fini pour le budget et en profite pour vous dire un mot sur les dépenses de l'année en cours : à fin août, sur un budget de Fr. 9'570'813.-, Fr. 5'762'586.- avaient été dépensés. L'Etat nous a versé pour Fr. 5'292'000.- d'acomptes d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, à fin août. D'autres revenus font que nos rentrées 2016 se montent à Fr. 5'731'636.- à cette date.
 - Une estimation de l'AFC reçue en juillet fait état d'un correctif positif de Fr. 1'080'000.- (personnes physiques et morales).
 - Je terminerai avec deux remarques au titre d'anecdote. D'abord, quant aux statistiques de l'OCSTAT, sorties la semaine dernière, elles nous informent que si le revenu médian des couples mariés sans enfants est de Fr. 126'296.-, neuf communes affichent un revenu médian supérieur à Fr. 200'000.- Et Vandœuvres est la commune où le revenu médian des couples mariés est le plus haut du canton, à Fr. 246'443.-.
 - Ensuite, j'ai vu un ranking des communes réalisé par la Weltwoche, fondé sur le logement, le marché du travail, la population, la charge fiscale, etc. Et nous sommes à Vandœuvres septièmes au niveau suisse. Vandœuvres est ainsi une commune dans laquelle il fait bon vivre.

- M. GARDIOL : le FIDU est un investissement et non une charge et nous allons devoir l'amortir de Fr. 250'000.- par an, donc cela va devenir important au fil du temps. Sur combien d'années sera-t-il amorti ?
- Mme le Maire : il sera amorti sur 30 ans.

Vote :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité soit par 13 voix.

Le renvoi en commission financière des 3 et 4 octobre 2016 est accepté à l'unanimité, soit par 13 voix.

6. Projets de résolutions, de motions

Néant.

7. Pétitions

Néant.

8. Questions écrites ou orales

Néant.

9. Propositions du Maire et des Adjointes

Néant.

10. Propositions individuelles et questions

- M. DESPLAND: de manière générale, quand nous lançons un Doodle, notamment pour les dates de commissions, je vous serais reconnaissant de bien vouloir y répondre rapidement.

11. Date de la prochaine séance

- **séance n° 30 : lundi 10 octobre 2016 à 19h30**

12. Divers

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

La secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

Catherine PICTET

Floriane ERMACORA